

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la
Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé**

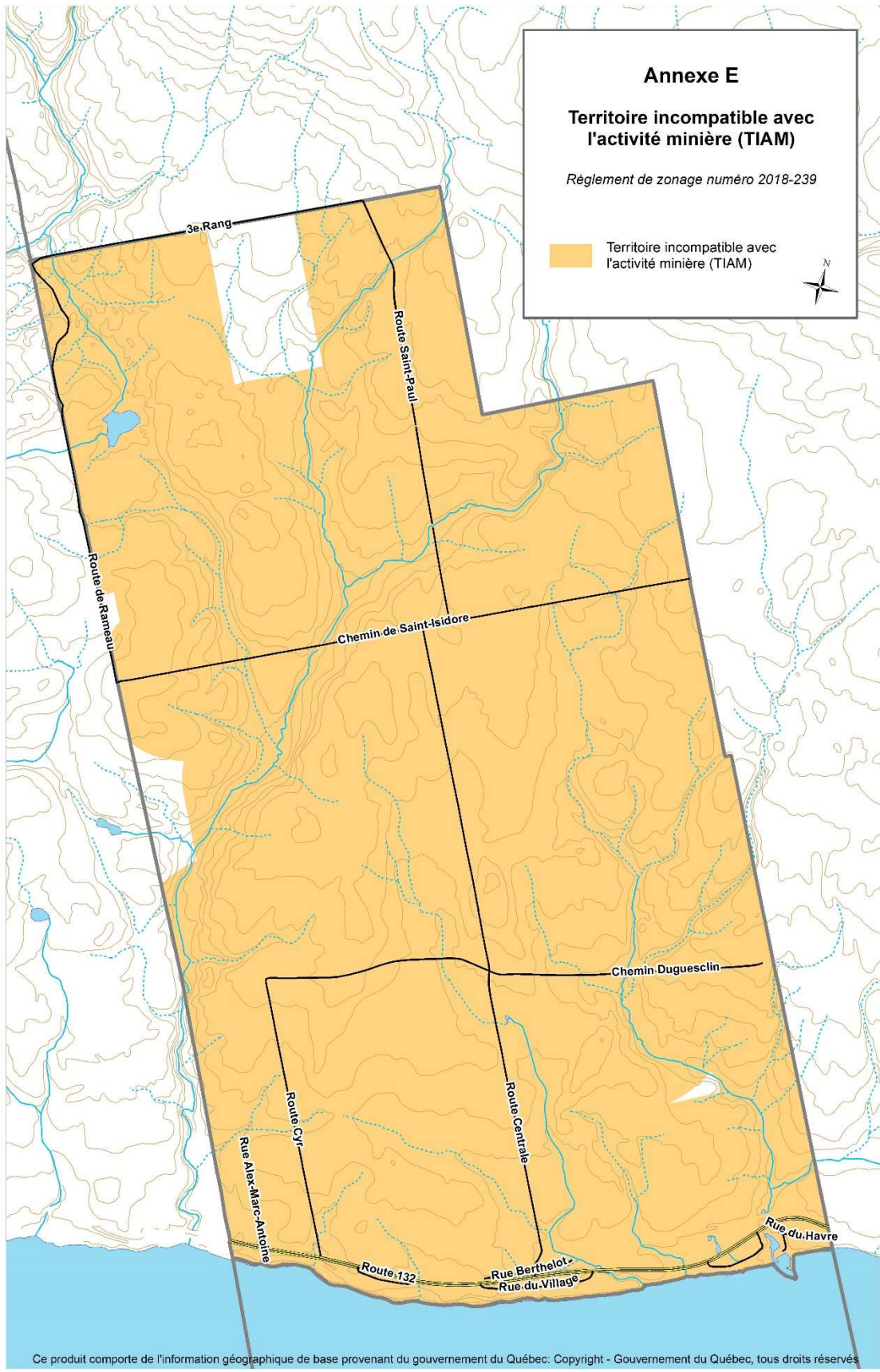
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2022, le conseil de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a adopté le projet de règlement intitulé « Projet de règlement de concordance numéro 2022-369 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi le 13 décembre 2022**, à 19 h, à la salle du conseil municipal. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement, les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer lors de cette assemblée publique.
3. Le projet de règlement numéro 2022-369 ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 374, route 132, à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, aux heures normales d'ouverture et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse : www.saintetheresedegaspe.com

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

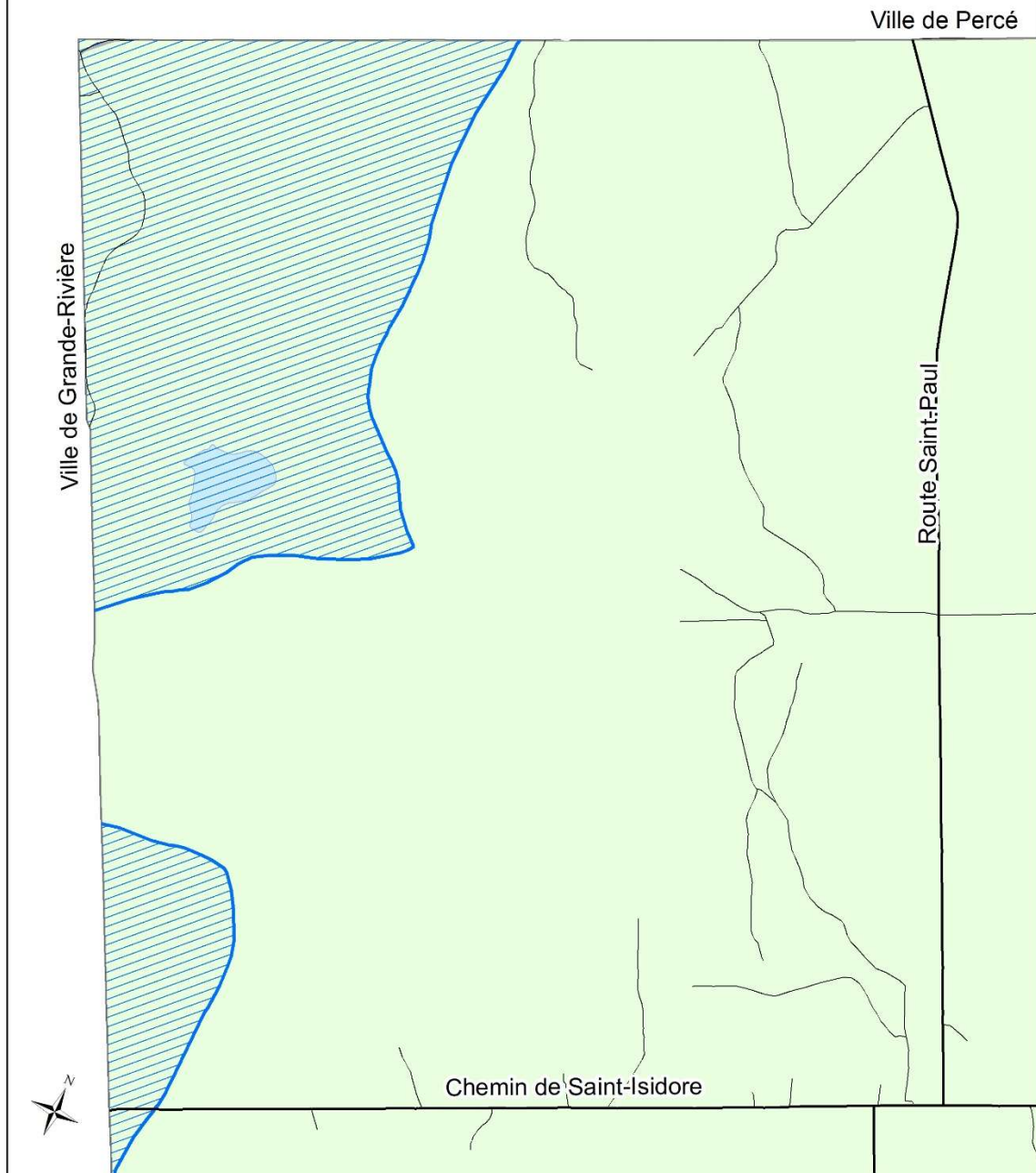
Le projet de règlement a pour but d'ajouter et modifier certaines définitions ainsi que d'ajouter des normes relativement aux sites miniers et territoires incompatibles à l'activité minière. De plus, il contient l'ajout de normes encadrant la protection des ouvrages de captage d'eau potable et des dispositions relatives aux rives présentant des risques d'érosion. Enfin, le Plan de zonage est modifié de façon à agrandir la zone 20-CR à même une partie de la zone 18-I et agrandir la zone 38-RUR à même une partie des zones 2-CR et 3-CR.

Sites miniers et Territoires incompatibles à l'activité minière

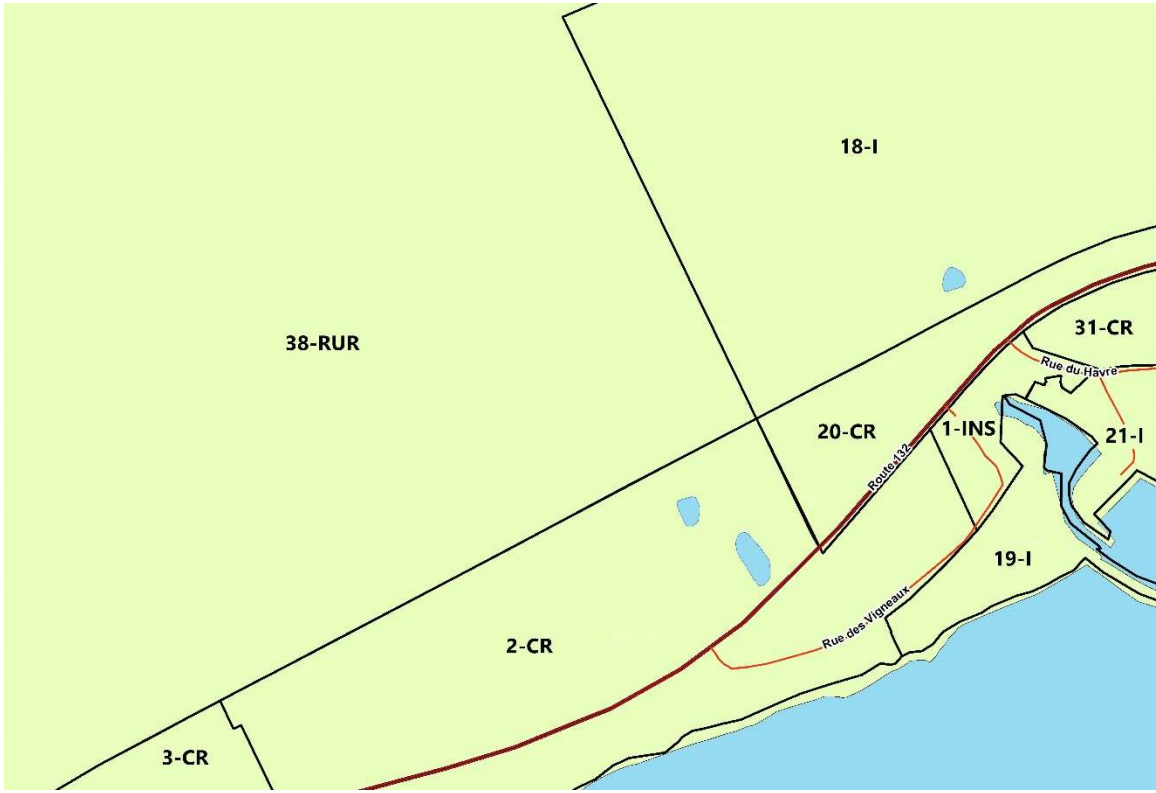


Protection des ouvrages de captage d'eau potable

**Aires de protection des
prélèvements d'eau potable
Secteur Sainte-Thérèse-de-Gaspé**



Plan de zonage - En vigueur



Plan de zonage - Projeté



Donné à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, ce 9^e jour de novembre 2022 (09-11-2022)

Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière